



Média Alert
15 juin 2012

Le Conseil de Santé des Pays-Bas¹ recommande une exposition raisonnable aux rayonnements ultraviolets en cabine

Le SNPBC remet en cause la position des autorités de santé françaises qui fustigent les UV en cabine et émettent des réserves démesurées sur l'exposition au soleil

Le Comité Scientifique du Conseil de Santé des Pays-Bas a pris position en faveur de toute forme d'exposition aux rayonnements ultraviolets, naturelle ou en cabine, **précisant que le véritable enjeu se situe dans un usage modéré.**

En rendant son rapport d'expertise au Ministère de la Santé des Pays-Bas, ce panel d'experts scientifiques indique que l'utilisation modérée **des cabines de bronzage ne peut, en l'état actuel des données scientifiques disponibles, en aucun cas être reliée à un risque accru de développer un cancer de la peau.**

Dans ce même rapport, le Conseil de Santé des Pays-Bas émet d'importantes réserves concernant la récente décision prise par le Centre International de Recherche sur le Cancer de classer les cabines de bronzage en catégorie I des agents cancérigènes. Selon lui, rien ne permet de justifier ce changement d'échelle.

De plus, le Comité rappelle les effets positifs produits par les rayonnements ultraviolets sur la santé puisqu'ils sont à l'origine de 90 % de la vitamine D produite dans l'organisme et confirme que les cabines de bronzage permettent la synthèse de vitamine D.

« Nous travaillons depuis plusieurs années à faire entendre ces arguments aux pouvoirs publics français. Ceux-ci demeurent prisonniers du principe de précaution et otages de quelques études à la rigueur scientifique douteuse », précise Marc Boutet, Président du Syndicat National des Professionnels de Bronzage en Cabine.

« En l'absence d'arguments scientifiques irréfutables, il convient de s'interroger sur les motivations réelles des pourfendeurs de l'exposition au rayonnement ultraviolet naturel et en cabine en France ou de leur compétence. En particulier, il convient d'investiguer les conflits d'intérêts de certains d'entre eux au regard du marché des soins solaires. Ces arrangements avec la science, pour des raisons économiques, seraient selon de nombreux experts, en train de se faire au détriment de la santé publique. Ceux-ci dénoncent un scandale sanitaire en puissance : le scandale de la pénurie en vitamine D liée à une sous-exposition aux rayonnements ultraviolets. Le dernier rapport de l'Institut National de Veille Sanitaire sur le statut vitaminique de la population française confirme cette pénurie, sans toutefois prendre la mesure des conséquences de cette insuffisance sur la santé publique ».

Le Conseil de Santé hollandais est le plus important comité d'experts scientifiques des Pays-Bas dont les travaux (études, recommandations, déclarations, etc.) servent de base aux propositions législatives en matière de santé publique.

¹ Source : le rapport du Conseil de Santé des Pays-Bas "Advisory letter UV radiation and sunbeds" peut être téléchargé sur www.gezondheidsraad.nl/sites/default/files/200911E.pdf

Par ailleurs, le SNPBC rappelle que si le lien entre mélanome et UV artificiel n'est pas avéré pour les installations de bronzage en cabine spécialisées, il a été confirmé pour l'utilisation des lampes à usage domestique (risque accru de 40 %), c'est-à-dire en l'absence de contrôle et la puvathérapie (risque accru de 96 %), c'est-à-dire pour des peaux fragiles.

A propos du SNPBC : Créé en 1998, le Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine (SNPBC) représente la profession au sein de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie (CNEP). Il est membre de l'European Sunlight Association (ESA) et siège dans les commissions internationales relatives au rayonnement et au bronzage en cabine. www.snpbc.org

Contacts presse

3d Communication

Bénédicte Couturier / Caroline Pierron

01 46 05 87 87

bcouturier@3dcommunication.fr / cpierron@3dcommunication.fr